

BUDGET
DE
FONCTIONNEMENT

CHAPITRES 1 à 6

Dettes publiques, Pensions et Allocations Viagères
Assemblée nationale, Présidence de la République
Présidence du Conseil

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS	
				Par paragraphe	Par article
			TITRE I. — Dette publique		
			—————		
			CHAPITRE 1 ^{er}		
			DETTE PUBLIQUE		
			—————		
			<i>Emprunts</i>		
		1	Annuités d'intérêt et d'amortissement.....		
		2	Frais accessoires.....	4.716 000	
			Total de l'article 1 ^{er}		4.716.000
			<i>Avances de la C.C.C.E.</i>		
		1	Avances de la Caisse Centrale de la Coopération Économique.....	17.873 000	
			Total de l'article 2.....		17.873.000
			<i>A reporter.....</i>		
					19.589.000

CHAPITRE 1^{er}. — DETTE PUBLIQUE

ARTICLE PREMIER. — *Emprunts*

Emprunt auprès du Trésor français de 60 millions autorisé par la loi du 28 avril 1932, au taux de 5 %.
Echéances : 15 mai et 15 novembre.

1961	1960
1.715.487	796.424

Art. 2. — Avances de la Caisse Centrale de Coopération Economique

1^o Convention du 19 juillet 1956 — " Habitations économiques ".

a) *Caractéristiques* : Montant maximum 130 millions. Durée 20 ans. Intérêts 2,20 % + frais. Différé de remboursement en capital jusqu'au 30 juin 1958. Semestrialité constante à partir du 1^{er} juillet 1958. Expiration au 30 juin 1978.

b) *Affectation* : Les fonds provenant de cette avance sont exclusivement destinés au financement d'un programme de construction de 324 logements économiques.

c) *Mobilisation* : 90 millions (50 millions en 1957, 40 millions en novembre 1958) les 40 millions disponibles seront mobilisés au cours de l'année 1961 sur l'initiative du Ministère des Travaux publics.

d) *Echéances* : (Calculées sur l'immobilisation totale de 130 millions).

30 juin.....	4 250.000
31 décembre.....	4.250.000
Total.....	8.500.000

1961	1960
8.500.000	8 500.000

2^o Convention du 29 septembre 1956 — « Crédit du Sénégal »

a) *Caractéristiques* : Montant 50 millions. Durée 20 ans. Intérêt 2,2 % + frais. Différé de remboursement de capital jusqu'au 31 décembre 1956. Semestrialités constantes à partir du 1^{er} janvier 1957. Expiration le 31 décembre 1976.

b) *Affectation* : Participation au capital social du crédit du Sénégal.

c) *Echéances* : au 30 juin..... 1.551.856
au 31 décembre..... 1.551.712
Total..... 3.103.712

1961	1960
3.104.000	3.101.000

3^o Convention en exécution ordonnance 60 - 37 du 22 octobre 1960.

Avance de 30 millions pour l'aménagement d'un Stade multi-sports à Dakar - Remboursable en 10 ans ; Intérêt 2,2 %.

1961	1960
3.066.000	—

4^o Conventions passées au titre du FIDES.

a) *Conditions générales* : La République du Sénégal contribue pour 25 % au financement du programme d'équipement et de développement économique et social à raison des crédits ouverts sur la Section Sénégal, au titre de travaux d'infrastructure, budget FIDES, chapitre 2010 à 2017 inclus.

Cette participation aux dépenses est couverte par des avances consenties par la C.C.C.F. au Gouvernement du Sénégal en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par des lois de l'Assemblée législative et annexées à chacun des contrats.

Les caractéristiques communes de ces avances sont : Montant égal à la tranche adoptée, durée 25 ans, taux global, intérêt et commission, 1,50 %, différé de remboursement en capital pendant 3 ans ; après 3 ans, semestrialités constantes représentatives des intérêts de la commission et de l'amortissement ; échéances 30 juin et 31 décembre.

Le tableau des semestrialités constantes est dressé par la C.C.E.C. à la clôture des tranches quand les fonds mobilisés sont définitivement connus.

b) *Convention d'avance du 29 juillet 1958* : Section du Sénégal. Tranche 1956-1957 du programme FIDES 1953.

- Montant 20.102.208 francs C.F.A. Immobilisation 20.102.208 francs C.F.A.
- Exempte de remboursement en capital jusqu'au 31 décembre 1959.
- Pour compter du 1^{er} janvier 1960 semestrialité constante, comprenant l'intérêt de 2,50 % et l'amortissement en capital de francs..... 483.617
- Dernière semestrialité : 31 décembre 1984.

1961	1960
967.234	1.014.000

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PREVISIONS	
				Par paragraphe	Par article
			TITRE I. — Dette publique		
			CHAPITRE PREMIER		
			DETTE PUBLIQUE		
			<i>Report</i>		19.589.000
			<i>Dettes contractuelles</i>		
			Conventions avec les Sociétés de Navigation	40.165.000	
			Conventions avec les Compagnies Aériennes	5.000.000	
			Convention avec le Groupement Foncier	16.002.000	
			Convention C. C. E.	20.229.000	
			Total de l'article 3		81.396.000
			Provisions pour avals de l'Etat		27.868.000
			<i>A reporter</i>		128.853.000

CHAPITRE 1^{er}. — DETTE PUBLIQUE (suite).

ARTICLE 2. — Avances de la Caisse Centrale de Coopération Economique (Suite).

c) Convention d'avance du 29 octobre 1958 : Section du Sénégal. Tranche 1957-1958 du programme FIDES 1953.

- Montant 30.000.000. Immobilisation 29.514.618.
- Exempte de remboursement en capital jusqu'au 31 décembre 1960.
- Intérêt 1,50 %.
- Pour compter du 1^{er} janvier 1961 semestrialités constantes de francs 812.000.
- Dernière semestrialité : 31 décembre 1985.

1961	1960
1.624.000	442.720

d) Convention 1^{er} septembre 1959 : au titre de la Section du Sénégal. Tranche 1958-1959 du programme FIDES 1953.

- Montant 41.875.000 Immobilisation. partielle 34.143.348.
- Exempte de remboursement en capital jusqu'au 31 décembre 1961.
- Intérêt 1,50 %.
- Pour compter du 1^{er} janvier 1962. Semestrialités constantes.
- Dernière semestrialité : 31 décembre 1986.

1961	1960
612.050	612.050

Total avances C.C.E. 17.873.000

Art. 3. — Dettes contractuelles

Par. 1^{er}. Conventions avec les sociétés de navigation.

a) Compagnie Paquet : Par un traité de gré à gré du 23 mai 1938, le Gouvernement du Sénégal a confié à la Compagnie Paquet l'exploitation d'un service de liaison maritime en re Dakar et Ziguinchor. Cette liaison est assurée par le « Ouoloff ». Le Sénégal verse à ce titre à la Compagnie une subvention annuelle forfaitaire (avenant n° 3 du 31 janvier 1959) de

b) Compagnie des Messageries du Sénégal: Convention du 22 janvier 1951 pour l'exploitation du « Bou-el-Mogdad » modifiée par avenant n° 2 du 13 septembre 1956. La Mauritanie participe à cette subvention (cf. recettes chapitre 26, art. 1^{er}, par. 4) pour un montant de 3.400.000.....

1961	1960
30.000.000	30 (0) 000

10.165.000	10.165.000
------------	------------

Par. 2. Convention avec les compagnies aériennes.

Air-France : Desserte des cercles du Fleuve : convention à préparer par les soins du Ministère des Transports et Télécommunications.....

5.000.000	5.000.000
-----------	-----------

Par. 3. Convention avec le Groupement Foncier à Dakar.

Convention d'achat n° 5 F.M. du 22 février 1958 : acquisition de 100 villas à Ouagou-Niayes... ..

- Coût en capital de l'opération : 96 250.000.
- Paiement : 36.250.000 comptant.
- Intérêts : 6 1/2 % l'an sur le solde restant à devoir.
- Échéances : (chiffres définitifs) 25 Janvier 1959. 14 889.155
- 1960..... 16 874.648
- 1961..... 16 001.285
- 1962..... 15 130 925
- 1963..... 14 260.560
- 77.153.574

16.002.000	16.872 000
------------	------------

Par. 4. — Convention avec C.C.C.E. personnel spécialisé

20 229.000	20.229.000
------------	------------

250.000

Total dettes contractuelles.....

81.396.000	89 516.000
------------	------------

Art. 4. — Provision constituée pour avals du Sénégal

La provision inscrite au présent projet s'explique comme suit:

- Aval de 50 millions accordé en janvier 1958 à El Hadj Falilou M'Backé pour finition du gros œuvre de la mosquée de Touba. 12 500.000
- Aval de 750 millions Phosphates de Taïba amortissable en 15 ans à compter du 1^{er} avril 1962. Intérêt de 6 % le Sénégal est solidaire pour 6 % de 45 millions..... 2.700.000
- Total..... 15 200.000
- Provision 1/3 de..... 15.200.000

1961	1960
5.067.000	5.067.000

— Un aval de 50 millions, constitué auprès de la C.C.C.E., a été accordé en 1959 aux Messageries du Sénégal. Toutefois, cet aval n'est pas comptabilisé, la retenue pouvant en être opérée, en cas de défaillance, sur la subvention accordée à cette compagnie.

- Aval de 50 millions accordé à la Société Sénégalaise des phosphates de Taïba pour des emprunts constitués auprès d'un pool de Banques. Provision 1-3 de 50 millions..... 16.667.000
- Aval de 50 millions accordé à la collectivité mouride pour un prêt à moyen terme 5 ans de 85 millions auprès du Crédit du Sénégal. Provision annuelle de 1/3 de 17 millions..... 5.667.000
- Aval de 14 millions accordé à l'École Papa Guèye Fall pour un prêt de 10 ans auprès du Crédit du Sénégal. Provision annuelle de 1/3 de 1430.000..... 467 000

Total avals.....

—	—
---	---

16.667.000	—
------------	---

5.667.000	—
-----------	---

467 000	—
---------	---

27.868.000	5.667000
------------	----------

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS	
				Par paragraphe	Par article
1			TITRE I. — Dette publique <hr/> CHAPITRE 1 ^{er} DETTE PUBLIQUE <hr/> <i>Report</i>		128.853.000
	5		Passif résultant de la liquidation des mutuelles et Organismes coopératifs..		50.000.000
	6		Passifs divers (provision).....		50.000.000
	7		Dettes provenant de l'ex-Groupe.....		726.699.000
			<i>A reporter</i>		955.552.000

Article 7. — Dette provenant de l'Ex-Groupe.

La Conférence des Chefs de Gouvernement des Etats de l'Ouest Africain réunie à Paris les 5 et 6 juin 1959 a fixé la charge des emprunts incombant au Sénégal à 28,8 %.

Emprunt de 167 millions :

Loi du 23 décembre 1913. Analyse : Travaux d'infrastructure Thiès-Kayes; Amélioration du Port de Dakar; Amélioration de l'embouchure du Sénégal.

	Annuités	Frais	Total
1 ^{re} tranche : Annuités de 1914 à 1973	158.000	14.000	
2 ^e tranche : Annuités de 1945 à 1970	190.000	15.000	
3 ^e tranche : Annuités de 1945 à 1972	210.000	16.000	
4 ^e et 5 ^e tranches : Annuités de 1924 à 1974.	546.000	138.000	
	1.104.000	183.000	1.287.000

Emprunt de 3.120 millions :

Lois du 22 février 1931, 7 juillet 1934 et 19 mai 1941. Analyse : Grands travaux concernant les routes et ponts, les travaux d'assainissement, d'adduction d'eau et d'irrigation. Dépenses sanitaires. Aide à la protection autochtone.

1 ^{re} tranche : Annuités 1931-1980	1.527.000	1.730.000	
2 ^e tranche : Annuités 1933-1982	744.000	92.000	
3 ^e et 5 ^e tranches : Annuités 1933-1983	1.299.000	135.000	
4 ^e tranche : Annuités 1934-1983	578.000	62.000	
6 ^e tranche : Annuités 1936-1984	565.000	60.000	
	4.713.000	522.000	5.235.000
Total des emprunts			6.522.000

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PREVISIONS	
				Par paragraphe	Par article
1			TITRE I. — Dette publique <hr/> CHAPITRE PREMIER DETTE PUBLIQUE <hr/> <i>Report</i>		955.552.000
	7		Dette provenant de l'Ex-Groupe (suite)		
			<i>A reporter</i>		955.552.000

Avances du Trésor :

Équipement : Aide 1938 à 1947, annuités de 1949 à 1978	19.138.000
Régie des Chemins de Fer : A. M. du 23 août 1950, annuités de 1957 à 1966	3.502.000
Total des avances	22.640.000

*Avances de la Caisse Centrale de Coopération Economique :**a) F. I. D. E. S. :*

1° Convention du 21 octobre 1947, tranche 1946	
2° Convention du 21 octobre 1947, tranche 1947-1948	
3° Convention du 19 août 1948, tranche supplémentaire 1947-48	
4° Convention du 19 novembre 1949, tranche C. 1948-1949 ..	
5° Convention du 10 avril 1950, tranche C. 1949-1950	
6° Convention du 24 novembre 1951, tranche C. 1950-1951 ..	
7° Convention du 1 ^{er} juillet 1952, tranche C. 1951-1952	
8° Convention du 30 janvier 1953, tranche C. 1952-1953	
9° Convention du 1 ^{er} décembre 1953, tranche C. 1953-1954 ..	
10° Convention du 31 décembre 1954, tranche C. 1954-1955 ..	
11° Convention du 29 janvier 1956, tranche C. 1955-1956	
12° Convention du 20 septembre 1957, tranche C. 1956-1957	
13° Convention du 16 octobre 1958, tranche 1957-1958	
14° Convention du 23 mars 1959, tranche 1958-1959	
15° Convention du 24 janvier 1956 (caboteur <i>Léon-Coursin</i>) ..	
591.220.000	591.220.000

b) Emprunts hors plan :

1° Régie des Chemins de Fer (Dakar-Niger) : Convention du 25 mai 1948 (de frs 226 millions), dernière annuité 1963	7.905.000
2° Port de Dakar : Convention du 30 juin 1952; Cinq annuités de 25.522.500; dernière échéance 1963. Convention du 20 mars 1955, sept annuités de 3.495.000, dernière annuité 1966	29.018.000
3° Médina de Dakar : Convention du 5 mars 1954, dernière annuité 1974	10.625.000
4° Crédit Immobilier Habitat : Convention du 20 août 1954, dernière annuité 1975	3.663.000
5° Acquisition de chambres Cités Universitaires de la Métropole : Convention du 28 avril 1956, dernière annuité 1977	280.000
6° Adduction d'eau de Dakar (Sébikotane) : Convention du 15 mars 1957, dernière annuité 1973 (1)	26.736.000
Total hors plan	78.227.000
Total C. C. C. E.	669.447.000

Dettes contractuelles :

1° Prestations allemandes (fournitures de matériels de locomotions et de machines) : Convention du 29 juillet 1927 et avenant du 31 juillet 1933, dernière échéance 1966	3.502.000
2° Rachat du Chemin de Fer Dakar-Saint-Louis, dernière annuité 1984	1.165.000
Total des dettes contractuelles	4.667.000

(1) En ce qui concerne l'adduction d'eau de Dakar seulement, cette dépense est couverte par une recette équivalente au chap. 24 art. 1 paragraphe 10.

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PREVISIONS	
				Par paragraphe	Par article
			TITRE I. — Dette publique <hr/>		
1			CHAPITRE PREMIER DETTE PUBLIQUE <hr/>		
			<i>Report</i>		955.552.000
	8		Dépenses d'exercices clos		<hr/> 10.000.000
			TOTAL du chapitre 1 ^{er}		<hr/> 965.552.000

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

DATE effet	DATE expiration	EMPRUNTS AVALISÉS	MONTANT	NOMBRE d'annuité restant	ANNUITE en 1961
10-4-51	31-12-75	S. A. I. H. (Société Africaine Immobilière Hôtelière)	130.000.000	15	8.378.000
4-10-54	31-12-64	S. A. N. Y. Société Auxilière N'Gor-Yoff)	40.000.000	4	5.180.000
19-12-51	31-12-71	S. I. C. A. P. (Société Immobilière du Cap-Vert)	165.000.000	12	11.997.000
21-4-52	30-6-69	S. I. C. A. P. (Société Immobilière du Cap-Vert)	75.000.000	9	6.283.000
12-5-54	31-12-75	S. I. C. A. P. (Société Immobilière du Cap-Vert)	110.000.000	15	7.056.000
20-6-55	31-12-75	S. I. C. A. P. (Société Immobilière du Cap-Vert)	150.000.000	16	9.622.000
19-9-55	30-6-67	S. I. C. A. P. (Société Immobilière du Cap-Vert)	16.100.000	7	915.000
12-10-55	11-10-70	G. F. D. (Groupement Foncier de Dakar)	194.500.000	10	16.958.000
12-10-55	11-10-70	G. F. D. (Groupement Foncier de Dakar)	16.000.000	1	4.000.000
8-4-56	8-4-61	Etablissements Freysseline			70.389.000
		Total			
		Le 1/3 seulement de l'annuité totale est prévu a titre de provision soit : 70.389.000 : 3 = 23.423.000.			
		Récapitulation dette ex-Groupe :			
		Emprunts	6.522.000		
		Avances du Trécor	22.640.000		
		Avances C. C. C. E.	669.447.000		
		Dettes contractuelles	4.667.000		
		Avals	23.423.000		
					726.699.000

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PREVISIONS	
				Par paragraphe	Par article
2			CHAPITRE 2 PENSIONS ET ALLOCATIONS VIAGÈRES		
	1		<i>Pensions et Allocations</i>		
	1		1 Pensions des gardes républicains	7.500.000	
	2		2 Pécules et primes de fin d'engagement	5.000.000	
	3		3 Allocations viagères diverses	11.000.000	
	4		4 Pensions à parts contributives	2.000.000	
			Total de l'article 1 ^{er}		25.500.000
2			Contributions au Fonds national des retraités		160.000.000
3			Dépenses d'exercices clos		2.500.000
			Total du chapitre 2		188.000.000

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 2
PENSIONS ET ALLOCATIONS VIAGÈRESArticle 1^{er}, § 3. — *Allocations viagères diverses.*

Les allocations viagères ont été revalorisées en 1960 pour compter du 1^{er} janvier 1957 en ce qui concerne les auxiliaires et pour compter du 1^{er} janvier 1958 en ce qui concerne les contractuels : un crédit supplémentaire de 6 millions a été ouvert au 1^{er} Collectif 1960 pour le paiement des rappels.

Les nouveaux taux appliqués en 1961 et l'augmentation du nombre de bénéficiaires justifient le maintien d'un crédit de 11 millions.

Art. 2. — Les fonctionnaires sénégalais étaient tributaires soit de la C. R. F. O. M. soit de la C. L. R. Ces organismes sont appelés à disparaître et seront remplacés par un Fonds des retraités du Sénégal qui sera créé lors de l'institution d'un régime national des retraites. Les retenues et les abondements correspondants ne suffiront pas pour assurer l'équilibre de ce Fonds, ce qui entraîne l'inscription au budget d'une contribution.

A noter que précédemment le budget du Mali versait à la C. R. F. O. M. une contribution de 249.525.000 francs.

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PREVISIONS	
				Par paragraphe	Par article
			ASSEMBLÉE NATIONALE		
			CHAPITRE 3		
3			Dépenses de Personnel		307.000.000
			CHAPITRE 4		
4			Dépenses de matériel et travaux		193.000.000

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PREVISIONS	
				Par paragraphe	Par article
			PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE		
			CHAPITRE 3 bis		
			DÉPENSES DE PERSONNEL		
					21.345.000
	1		Dotation, Frais de maison		23.408.000
	2		Services de la Présidence		1.190.000
	3		Indemnité pour frais de tournées et missions		45.943.000
			Total du chapitre 3 bis		
			CHAPITRE 4 bis		
			DÉPENSES DE MATÉRIEL		
					16.150.000
	1		Entretien des bâtiments affectés à la Présidence de la République .		12.750.000
	2		Dépenses de matériel de la maison		17.000.000
	3		Frais de réception		11.560.000
	4		Dépenses diverses		16.877.000
	5		Dépenses de matériel des services		6.800.000
	6		Parc automobile		6.375.000
	7		Frais de transport pour tournées et missions		
			Total du chapitre 4 bis		87.512.000

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS	
				Par paragraphe	Par article
5			CHAPITRE 5 PRÉSIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES (Personnel)		
	1		<i>Présidence du Conseil</i>		
		1	Cabinet et Services de la Présidence du Conseil	44.571.000	
			<i>A reporter</i>	44.571.000	

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS & TABLEAUX DÉTAILLÉS

Prés. du Cons. 5

CHAPITRE 5
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES MINISTRES

ARTICLE PREMIER. — *Présidence du Conseil*

EFFECTIFS			TRAIITEMENT BUDGÉTAIRE brut
1960	1961		
		Paragraphe premier. — <i>Cabinet et Services de la Présidence du Conseil</i>	
		a) <i>Cabinet particulier du Président :</i>	1.912.000
1	1	Président du Conseil	876.000
	1	Chef du Secrétariat particulier	600.000
2	1	Sténodactylographe contractuelle	340.000
	1	Commis contractuel	780.000
1	1	Aide de camp - Sous-Lieutenant d'Infanterie	621.000
2	2	Chauffeurs (1 auxiliaire et 1 journalier)	
		b) <i>Cabinet civil :</i>	—
1	1	Directeur de Cabinet	1.038.000
1	1	Chef de Cabinet	4.562.000
3	3	Conseillers techniques	2.520.000
3	3	Chargés de missions	2.141.000
4	3	Attachés de Cabinet	4.800.000
8	8	Secrétaires Sténodactylographe	960.000
2	2	Secrétaires	—
2	2	Sténodactylographes (comité d'études)	822.000
3	3	Dactylographes	582.000
5	5	Plantons	1.791.000
7	7	Chauffeurs	234.000
2	2	Cuisinier, boy	
		c) <i>Cabinet militaire :</i>	1.684.000
	1	Commandant	1.601.000
1	1	Capitaine	1.030.000
1	1	Sous-officier hors cadres	431.000
1	1	Sténodactylographe	493.000
1	1	Ouvrier principal des T.P. - Chauffeur	110.000
1	1	Planton journalier	
		d) <i>Section du chiffre :</i>	912.000
	2	Chiffreurs	
		e) <i>Bureau de sécurité :</i>	1.680.000
	2	Inspecteurs	
		f) <i>Bureau de presse :</i>	960.000
1	1	Attaché de cabinet	780.000
1	1	Rédactrice traductrice	282.000
1	1	Secrétaire	
			34.542.000
57	58		

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PREVISIONS	
				Par paragraphe	Par article
5			CHAPITRE 5 PRÉSIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES (Personnel)		
	1		<i>Présidence du Conseil</i>		
		1	Cabinet et services de la Présidence du Conseil	44.571.000	
			<i>A reporter</i>	44.571.000	

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 5

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES MINISTRES (Personnel)

ARTICLE 1^{er}. — Présidence du Conseil

EFFECTIFS			TRAITEMENT BUDGÉTAIRE brut
1960	1961		
		Report	34.542.000
57	58	g) Délégation de Saint-Louis (Cabinet) :	
		Chargé de mission	P. M.
1		Dactylographe	
1		Planton auxiliaire	
1		Chauffeur auxiliaire	
1		Gardien concierge	
		h) Service de tournées :	
		Ouvriers des Travaux publics	215.000
1	1	Auxiliaire	273.000
1	1	Journaliers	932.000
4	4		
		i) Affaires musulmanes :	
		Attaché de cabinet	780.000
1	1	Dactylographe	276.000
		Personnel relevant de l'Assistance technique :	
61	66	Conseillers techniques	37.018.000
7	5		
68	71	Total	1.000.000
		Frais de représentation du Président du Conseil	630.000
		Allocations familiales, salaire unique	60.000
		Indemnité de sujétion	2.940.000
		Indemnité de cabinet	1.000.000
		Indemnité pour heures supplémentaires	1.923.000
		Prévision pour avancement	
		Total général	44.571.000

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS	
				Par paragraphe	Par article
5			CHAPITRE 5 PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES MINISTRES (Personnel)		
	1		<i>Présidence du Conseil</i>		
			<i>Report</i>	44,571.000	
	2		Service général	6.627.000	
	3		Hôtel du Président	2.255.000	
			Total de l'article 1 ^{er}		53.453.000
			<i>A reporter</i>		53.453.000

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 5
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES MINISTRES
(Personnel)

ARTICLE PREMIER. — *Présidence du Conseil*

EFFECTIFS			TRAITEMENT BUDGÉTAIRE brut
1960	1961		
		Paragraphe 2. — <i>Service général</i>	
		a) <i>Bureau de gestion :</i>	
1	1	Secrétaire d'administration	793.000
	1	Commis des S. A. F. C.	498.000
2	1	Commis expéditionnaire	371.000
	1	Sténodactylographe	600.000
1	1	Dactylographe	159.000
1	1	Planton journalier	122.000
1	1	Chauffeur	180.000
1		Magasinier	—
		b) <i>Bureau d'ordre :</i>	
3	1	Commis expéditionnaire	491.000
1	1	Commis archiviste	360.000
2	3	Commis auxiliaires	931.000
2	1	Commis contractuels	1.155.000
2	1	Sténodactylographe-standardiste	600.000
1	1	Ronéotypiste	251.000
19	15	Personnel relevant de l'Assistance technique :	
1	1	Chef de bureau	—
18	18	Total	5.511.000
		Prévision pour avancement	276.000
		Allocations familiales, salaire unique	280.000
		Indemnité de sujétion	60.000
		Indemnité pour heures supplémentaires	500.000
		Total général	6.627.000
		Paragraphe 3. — <i>Hôtel du Président</i>	
1	1	Intendant	404.000
	1	Maître d'hôtel	180.000
2	2	Cuisiniers conventionnels	420.000
1	1	Blanchisseur journalier	100.000
2	2	Garçons de salle journaliers	252.000
	2	Jardiniers journaliers	260.000
	1	Concierge	98.000
		<i>Saint-Louis :</i>	
3	—	Personnel supprimé	1.714.000
9	10	Total	81.000
		Prévision pour avancement	460.000
		Indemnité pour heures supplémentaires	2.255.000

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PREVISIONS	
				Par paragraphe	Par article
5			<p style="text-align: center;">CHAPITRE 5</p> <p style="text-align: center;">PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES MINISTRES (Personnel)</p> <p style="text-align: center;"><i>Report</i></p>		53.453.000
	2		<p style="text-align: center;"><i>Secrétariat général du Gouvernement</i></p>		
		1	Cabinet du Secrétaire général	9.459.000	
		2	Direction des Services administratifs et de Législation	5.185.000	
			<i>A reporter</i>	14.644.000	53.453.000

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS & TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 5

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES MINISTRES
(Personnel)

ARTICLE 2. — *Secrétariat général du Gouvernement*

EFFECTIFS			TRAITEMENT BUDGÉTAIRE brut
1960	1961		
		<i>Paragraphe premier. — Cabinet du Secrétaire général</i>	
	1	Adjoint au Secrétaire général	1.200.000
	1	Chef du Secrétariat particulier	404.000
	1	Secrétaire	428.000
2		Commis expéditionnaires	552.000
1	1	Ouvrier d'Imprimerie	423.000
2	2	Plantons du cadre local	264.000
	1	Chauffeur du cadre local	616.000
1	1	Commis contractuel	618.000
1	1	Secrétaire sténodactylographe	269.000
1	1	Dactylographe	214.000
2	1	Chauffeur auxiliaire	116.000
	2	Planton conventionnel	390.000
3	3	Gens de service	
13	16	<i>Personnel relevant de l'assistance technique</i>	
1		Administrateur	
1	2	Attaché	
1			
16	18	<i>Total</i>	5.494.000
		Prévision pour avancement	275.000
		Frais de représentation Secrétaire général	500.000
		Allocations familiales et salaire unique	1.490.000
		Indemnité de fonction	1.400.000
		Indemnité pour heures supplémentaires et divers	300.000
		<i>Total</i>	9.459.000
		<i>Paragraphe 2. — Direction des Services administratifs et de Législation</i>	
1	1	Chef de service	1.200.000
1	1	Contremaitre principal, expert auto	584.000
1	1	Planton du cadre local	181.000
1	1	Chauffeur du cadre local	222.000
1	1	Sténotypiste contractuelle	669.000
2	2	Commis dactylographes contractuels	1.045.000
2	3	Dactylographes auxiliaires	830.000
	1		162.000
8	10	<i>Personnel relevant de l'assistance technique</i>	
3	1	Attaché	
	3		
11	14	<i>Total</i>	4.731.000
		Prévision pour avancement	244.000
		Allocations familiales, salaire unique	210.000
		Indemnité pour heures supplémentaires	»
		<i>Total</i>	5.185.000

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS	
				Par paragraphe	Par article
5			CHAPITRE 5 PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES MINISTRES (Personnel)		
	2		<i>Secrétariat général du Gouvernement</i>		
			<i>Report</i>	14.644.000	53.453.000
	3		Service des Relations avec la Communauté		
			<i>Inspection générale des Affaires administratives</i>	5.915.000	
	5		Service des Archives	2.462.000	
			Total de l'article 2		23.021.000
			<i>A reporter</i>		76.474.000

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 5

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES MINISTRES

ARTICLE 2. — *Secrétariat général du Gouvernement*

EFFECTIFS			TRAITEMENT BUDGÉTAIRE brut
1960	1961		
		<i>Paragraphe 4. — Inspection générale des Affaires administratives</i>	
5	3	Secrétaires sténodactylographes	1.642.000
5	5	Cheuffeurs	1.382.000
5	5	Gardiens, plantons	588.000
5	5	Gardes-meubles	623.000
20	18	<i>Personnel relevant de l'assistance technique</i>	
5	5	Administrateurs en chef	
25	23	Total	4.235.000
		Prévision pour avancement	266.000
		Indemnité différentielle	664.000
		Frais de représentation	750.000
			5.915.000
		<i>Paragraphe 5. — Service des Archives</i>	
1	1	Secrétaire d'administration	752.000
1	1	Commis contractuel assimilé	415.000
1	1	Commis contractuel	382.000
1	1	Dactylographe conventionnelle	232.000
1	1	Planton contractuel	145.000
5	5	<i>Personnel relevant de l'assistance technique</i>	
1	1	Conservateur archiviste	
6	6	Total	1.926.000
		Prévision pour avancement	96.000
		Allocations familiales, salaire unique	140.000
		Indemnité pour supplément de fonctions	300.000
			2.462.000

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS	
				Par paragraphe	Par article
5			CHAPITRE 5 PRÉSIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES (Personnel)		
			<i>Report</i>		76.474.000
	3		<i>Indemnités pour frais de missions et tournées.</i>		
	1		Présidence du Conseil	1.934.000	
	2		Secrétariat général du Gouvernement	1.191.000	
			Total de l'article 3		3.125.000
	4		Dépenses d'exercices clos		1.000.000
			Total du chapitre 5		80.599.000

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PREVISIONS	
				Par paragraphe	Par article
6			CHAPITRE 6 PRÉSIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES (Matériel)		
	1		<i>Présidence du Conseil</i>		
	1		Cabinet du Président du Conseil	5.865.000	
	2		Hotel du Président	850.000	
	3		Service général	5.057.000	
	4		Dépenses diverses	2.550.000	
			Total de l'article 1 ^{er}		14.322.000
			<i>A reporter</i>		14.322.000

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS & TABLEAUX DÉTAILLÉS

Prés. du Cons. 6

CHAPITRE 6
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES MINISTRES
(Matériel)

ARTICLE PREMIER. — *Présidence du Conseil*Paragraphe 1^{er}. — *Cabinet du Président du Conseil.*

Dépenses permanentes	85.000
Prestations en nature.....	1.241.000
Correspondance, télégrammes, téléphone.....	2.252.500
Imprimés, documentation technique	552.500
Fournitures de bureau	850.000
Mobilier de bureau	119.000
Habillement du personnel et divers	765.000
Total	5.865.000

Paragraphe 2. — *Hôtel du Président*

Entretien.....	850.000
----------------	---------

Paragraphe 3. — *Service général (Courrier, Chiffre, Bureau d'ordre)*

Frais de transport valise.....	455.000
Correspondance, télégrammes	3.200.000
Imprimés	425.000
Matériel technique et mobilier de bureau	170.000
Matériel technique.....	212.000
Fournitures de bureau.....	255.000
Habillement du personnel.....	170.000
Main-d'œuvre pénale.....	170.000
Total	5.057.000

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PREVISIONS	
				Par paragraphe	Par article
6			CHAPITRE 6 PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES MINISTRES		
			<i>Report</i>		14.322.000
	2		<i>Secrétariat général du Gouvernement</i>		
	1		Secrétariat général	1.430.000	
	2		Direction des Services administratifs	1.092.000	
	3		Services des Relations avec la Communauté.....		
	4		Inspections des Affaires administratives	1.029.000	
	5		Service des Archives	645.000	
			Total de l'article 2.....		4.212.000
			<i>A reporter</i>		18.534.000

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS & TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 6

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES MINISTRES
(Matériel)ARTICLE 2. — *Secrétariat général du Gouvernement*

NOMENCLATURE	§ 1 ^{er} Secrétar. général	§ 2 Direction des Services administr.	§ 3 Services des Relat. avec la Commun.	§ 4. Inspection générale des Affaires administratives					§ 5 Service des Archives	TOTAL Art. 2
				1 ^{er}	2 ^o	3 ^o	4 ^o	5 ^o		
Dépenses permanentes										
Prestations en nature										
Correspondances										
Téléphone										
Imprimés										
Documentation technique ..										
Matériel technique										
Fourniture de bureau										
Mobilier de bureau										
Habillement personnel										
Reliure collection J.O.										
Totaux en 1961 ...	1.430.000	1.092.000		204.000	204.000	212.500	212.500	196.000	645.000	4.212.000
				1.029.000						
Totaux en 1960	1.600.000	1.285.000	625.000			1.500.000			770.000	5.780.000

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS	
				Par paragraphe	Par article
6			CHAPITRE 6 PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES MINISTRES (Matériel)		
			<i>Report</i>		18.534.000
			<i>Moyens de transport</i>		
		3			
		1	Acquisition de véhicules	3.020.000	
		2	Carburant, entretien, réparation	8.415.000	
		3	Dépenses d'exploitation des avions et commandement	15.946.000	
			Total de l'article 3		27.381.000
			<i>Frais de transport pour tournées et missions</i>		
		4			
		1	Présidence du Conseil	3.400.000	
		2	Secrétariat général du Gouvernement	402.000	
			Total de l'article 4		3.802.000
		5	Dépenses d'exercice clos		
			Total du chapitre 6		49.717.000

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 6
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES MINISTRES
(Matériel)

Article 3. — *Moyens de transport.*Paragraphe 1^{er}. — *Acquisition de véhicules.**Présidence du Conseil*

Achat : 2.628.000

*Secrétariat général*Achat : 392.000
3.020.000

Réforme :

1 2CV 9523 O.A.

Paragraphe 2. — *Carburant entretien, réparation*

Présidence du Conseil	6.800.000	
Secrétariat général	1.615.000	
	8.415.000	8.415.000

Paragraphe 3. — *Avions de commandement.*

	D. C. 3	AZTEC	
Documentation technique			
Assurances			
Location hangar			
Carburant			
Entretien courant, révisions périodiques			
Pièces de rechange et remise en état des pièces révisables			
Frais d'escale et approvisionnement de bord			
	10.946.000	5.000.000	
			15.946.000
			27.381.000

